

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

2012: le calendrier des manifestations célébrant le centenaire de la mensuration officielle se précise!

■ Une première réunion d'information de la direction du projet «2012: les cent ans de la mensuration officielle (MO)» s'est tenue le 18 novembre 2010. Elle a permis de présenter l'ensemble des manifestations et des activités prévues durant l'année de la commémoration aux professionnels de la MO intéressés. Les éléments les plus saillants du programme élaboré sont présentés ci-dessous.

L'objectif des manifestations et des activités prévues durant l'année de la commémoration a été défini en ces termes:

«Il faut faire connaître la mensuration officielle (MO) au grand public et lui montrer les multiples services rendus par la MO. Les activités doivent être avant tout orientées vers la population. Pour les spécialistes, il s'agit de créer un espace permettant un intense échange d'informations et d'opinions. L'effet des activités devrait se prolonger sur toute l'année du jubilé et améliorer durablement l'image de la MO.»

Sur cette base, la Direction générale du projet a décidé – au terme d'un débat particulièrement intense conduit avec les professionnels impliqués – de retenir les options suivantes qui vont désormais être développées puis mises en oeuvre:

Publication commémorative

Le projet de contenu a été approuvé et la mise en page de l'ouvrage est en cours d'élaboration. La publication commémorative sera achevée d'ici à novembre 2011, juste à temps pour pouvoir être offerte à la clientèle et aux membres du personnel comme cadeau de Noël. L'ouvrage ne sera pas gratuit. Il sera toutefois proposé à un prix préférentiel aux membres des organisations partenaires.

La publication commémorative sera officiellement présentée lors d'un vernissage qui aura lieu dans les locaux de l'Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon. Retenez donc d'ores et déjà la date du **mercredi 23 novembre 2011**, prévue pour cette manifestation!

Cet événement s'adresse aux professionnels de la MO ainsi qu'à d'autres personnalités invitées et doit également permettre un échange d'informations informel.

Jour de la mensuration officielle

Le **samedi 12 mai 2012** sera proclamé «Jour de la mensuration officielle suisse». Ce jour là, des activités gravitant autour du thème du «centre» seront organisées dans tous les cantons. Il s'agira, dans la mesure du possible, de faire découvrir le centre géographique de leur propre canton à nos concitoyennes et à nos concitoyens. Si cela devait s'avérer impossible (pour

des raisons d'ordre topographique ou autre), les activités prévues pourraient par exemple concerner le centre «social ou sociétal» du canton. La responsabilité de cette journée incombera aux cantons (membres de la Conférence des services cantonaux du cadastre, CSCC).

Timbre commémoratif spécial

La direction du projet met tout en oeuvre pour que la Poste émette un timbre spécial commémorant les «100 ans de la MO». La décision finale appartient à la Poste et dès qu'elle sera tombée, nous vous en informons sur www.cadastre.ch/2012.

Partant du principe que ce timbre verra le jour nous envisageons de lancer un concours pour en concevoir le graphisme. Il sera ouvert à toutes les apprenties géomaticiennes et à tous les apprentis géomaticiens du pays. Nous souhaitons par là intégrer la relève de notre profession aux activités entourant cette commémoration.

Salons de la formation

Les salons de la formation devront également faire l'objet d'une attention particulière durant l'année de la commémoration. La participation de bureaux à de telles manifestations doit être activement encouragée. Ces derniers peuvent compter sur notre soutien matériel (au travers par exemple de supports de communication imprimés). La direction du projet élabore du reste un guide «Expositions/Salons».

Conférences techniques

Des conférences techniques doivent être proposées à un large public tout au long de l'année. L'organisation de ces manifestations sera confiée à divers intervenants (écoles, Office fédéral de topographie swisstopo, associations etc.).

Plaquette récapitulant les activités prévues

Cette plaquette récapitulera – sur fond de carte de la Suisse – l'intégralité des activités, des manifestations et des conférences en lien avec la mensuration officielle prévues en 2012. Elle proposera en outre un ensemble

de buts d'excursion en relation avec la commémoration. Cette plaquette sera vraisemblablement imprimée à l'automne 2011 et mise à la disposition de toute personne intéressée. Les informations qu'elle contiendra seront également mises en ligne sur www.cadastre.ch/2012 et constamment actualisées. En conséquence, nous vous invitons dès à présent à nous faire part de toute information devant y figurer (vous trouverez un formulaire correspondant sous www.cadastre.ch/2012).

Cadeaux publicitaires

Les principes suivants ont été arrêtés concernant les cadeaux publicitaires:

- Qualité: le cadeau doit être d'un niveau de qualité élevé et refléter ainsi la valeur de la MO.
- Fonctionnalité: le cadeau doit être utile (sa fonction doit être clairement définie).
- Provenance du produit: le cadeau doit être fabriqué en Suisse, de préférence dans des ateliers pour handi-capés.
- Indication de l'anniversaire: l'objet de la commémoration doit apparaître clairement sur le cadeau.
- Personnalisation des articles promotionnels: on renonce à les personnaliser. Il est cependant possible de personnaliser les emballages de certains cadeaux (en les pourvoyant par exemple d'une étiquette du type «Transmis par ...»).

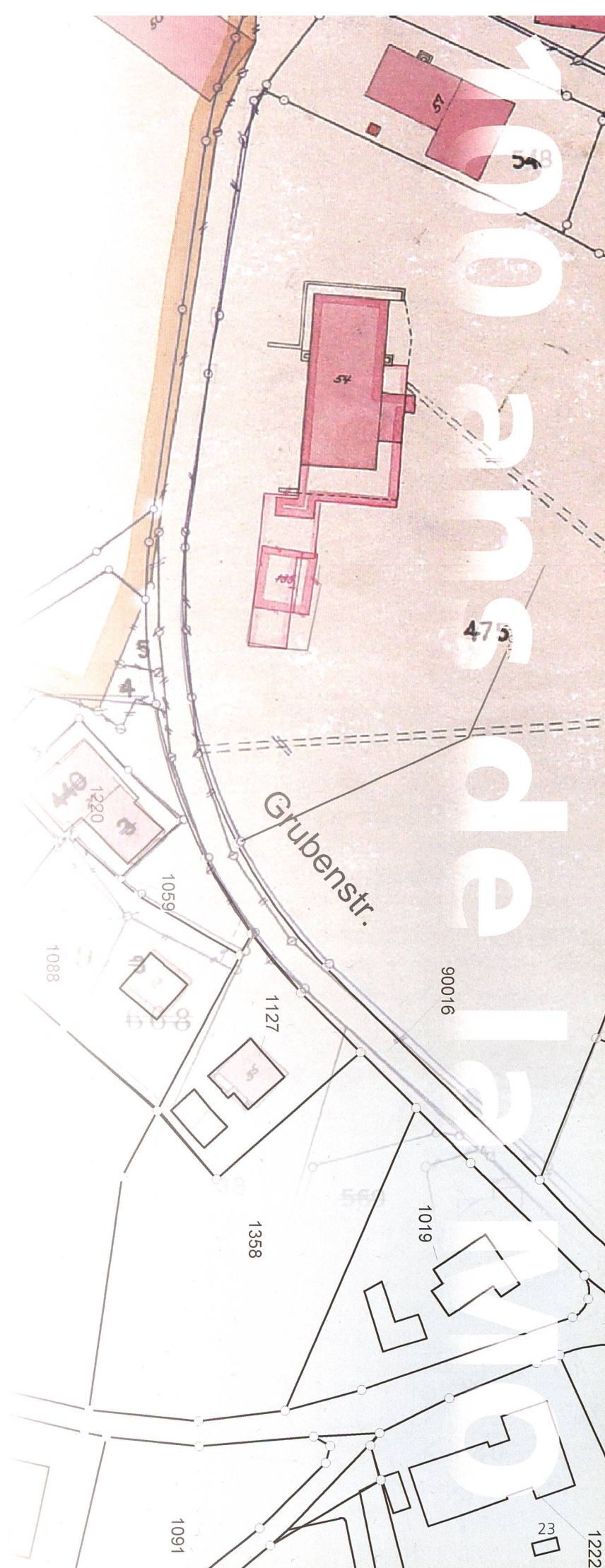
Supports à disposition

D'autres supports seront également mis à disposition, tel que par exemple des modèles pour des annonces, des signatures e-mail etc. Vous trouvez toutes les informations à ce sujet sur www.cadastre.ch/2012.

Nous sommes convaincus que l'ensemble des points ainsi évoqués va permettre de vivre une année de commémoration riche et aux effets durables. Nous sommes toutefois parfaitement conscients du fait que le succès des festivités entourant «2012: les cent ans de la mensuration officielle» dépend finalement de votre engagement et de celui de vos collaborateurs. L'intérêt et les contributions très constructives exprimées lors de la séance d'information nous montrent que nous pouvons atteindre le but ensemble. Nous nous réjouissons de pouvoir continuer à travailler avec vous de manière aussi proche et fructueuse!

L'équipe du projet

«2012: les cent ans de la mensuration officielle»



Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière – état actuel d'avancement

... du modèle-cadre

Les restrictions de droit public à la propriété foncière doivent respecter certaines exigences formelles en vue de leur représentation au sein du cadastre puis de leur utilisation. Ces exigences sont définies dans un modèle-cadre interdisciplinaire.

Le modèle-cadre constitue le lien unissant les bases légales à l'extrait du cadastre RDPPF de même que l'assise des modèles de géodonnées minimaux de la Confédération et des modèles de données effectifs des cantons ou des communes. Les principes fondamentaux de ce modèle-cadre ont été décrits dans le premier numéro de la présente revue, paru en décembre 2009.

Un premier projet de modèle-cadre a été produit mi-2010 et débattu au cours d'une audition publique, organisée sous la forme d'une conférence. Les demandes exprimées à cette occasion ont en outre été complétées par des remarques déposées par écrit. Vous trouverez le procès-verbal de l'audition publique et un récapitulatif des prises de position écrites à l'adresse www.cadastre.ch ⇒ Cadastre RDPPF ⇒ Thèmes ⇒ Modèle-cadre.

Un des principaux reproches formulés lors de l'audition publique a concerné le manque d'intelligibilité du modèle-cadre présenté. L'Office fédéral de topographie swisstopo a été invité à plusieurs reprises à mieux expliquer le modèle élaboré en s'appuyant sur un exemple concret. C'est bien volontiers que nous avons accédé à ce souhait et donné mandat à M. Sigi Heggli (GeoDL) de produire un exemple concret à valeur explicative, concernant les plans d'affectation, puis de rédiger un guide destiné à faciliter l'utilisation du modèle-cadre par les services spécialisés de la Confédération, les services compétents à tous les échelons de l'administration et les organismes responsables du cadastre RDPPF au sein des cantons.

En l'état actuel des choses, il est prévu que l'exemple et le guide soient prêts au début de l'année 2011, au même titre que le modèle-cadre révisé, puis rendus publics dans la foulée.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

Circulaires et Express: dernières publications

Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

Date	Thème
02.09.2010	Circulaire MO 2010/03 Bâtiments et adresses de bâtiments projetés: exigences fédérales minimales
21.09.2010	Circulaire MO 2010/04 Gestion des métadonnées de la mensuration officielle: Rôles de geometa.ch et de geocat.ch
23.11.2010	Circulaire MO 2010/05 Frais donnant droit à une contribution fédérale lors de l'introduction de l'E-GRID dans la mensuration officielle

Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

Date	Thème
12.08.2010	MO-Express 2010/05 Renouvellement de la convention pour le «Géoportail de la MO»
08.09.2010	MO-Express 2010/06 Enquête sur le degré de satisfaction des prestations de la Direction fédérale des mensurations cadastrales pour la période 2008–2010
10.09.2010	MO-Express 2010/07 Attribution des cantons pour la haute surveillance de la mensuration officielle (MO) et la surveillance directe exercée par la Direction fédérale des mensurations cadastrales
12.10.2010	MO-Express 2010/08 Bases pour la détermination forfaitaire des coûts ayant droit à la participation fédérale dans le cadre des «premières» mises à jour périodiques (MPD) de la mensuration officielle (MO)
16.11.2010	MO-Express 2010/09 Ordonnance de la CSCC sur les émoluments applicables à la mensuration officielle: Consultation
26.11.2010	MO-Express 2010/10 Directives toponymiques de la Suisse pour l'utilisation internationale. Prise de position

- Mensuration officielle
- Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être consultés sur le portail www.cadastre.ch ⇒ mensuration officielle ou ⇒ Cadastre RDPPF.

Nouvelle collaboratrice de la D+M – Portrait d’Helena Åström Boss



Prénom, nom: Helena Åström Boss
Niveau de qualification: Ingénieure géomètre EPF brevetée
Fonction au sein de la D+M: Géomètre à la direction générale / haute surveillance de la MO
Date d’entrée en fonction: 1^{er} novembre 2010

Motivation pour rejoindre la D+M

Exerçant mon activité depuis un certain temps déjà dans l’administration publique, la mise en oeuvre, à tous les niveaux de la mensuration officielle, des prescriptions décidées au niveau politique m’intéresse énormément. Au-delà de l’intérêt que peuvent susciter des questions d’ordre technique et juridique, les personnes avec lesquelles des solutions communes sont élaborées comptent tout particulièrement à mes yeux.

Au plan personnel

J’habite avec mon mari en ville de Berne et l’on peut me croiser à l’occasion sur les rives de l’Aar où je fais mon jogging. Je pratique également d’autres activités sportives pour décompresser. Je suis surtout curieuse de tout et lit beaucoup, notamment des romans policiers dans ma langue maternelle, le suédois.

Mutations de responsables dans les services cantonaux du cadastre



Canton de Soleure

Peter von Däniken, géomètre cantonal et chef de l’Office de l’information géographique (Amt für Geoinformation) ainsi que de la section de la mensuration officielle (Abteilung Amtliche Vermessung) a pris sa retraite à la fin du mois de novembre 2010.

La solution transitoire suivante a été décidée: Le secrétaire de département Bernardo Albisetti endosse en plus la fonction de chef de l’office de la géoinformation depuis le 1^{er} décembre 2010. Stefan Ziegler reprend la direction administrative de la surveillance de la mensuration. Le géomètre cantonal ad interim est Markus Scherrer de la Direction fédérale des mensurations cadastrales.



Canton de Glaris

Christian Just, géomètre cantonal, a pris sa retraite à la fin du mois de septembre 2010. Helena Åström Boss a pris sa succession depuis le 1^{er} novembre 2010.



Canton d’Obwald

Jean-Paul Miserez, géomètre cantonal, quittera cette fonction à fin décembre 2010. Daniel Steudler le remplacera dès le 1^{er} janvier 2011.



Canton Nidwald

Jean-Paul Miserez, géomètre cantonal, quittera cette fonction à fin décembre 2010. Daniel Steudler le remplacera dès le 1^{er} janvier 2011.

Direction fédérale des mensurations cadastrales

Nouveaux ingénieurs géomètres brevetés en 2010



De gauche à droite:
Rossinelli Silvia, Würth
Hansueli, Glauser Stefan,
Horat Stephan, Vogel
Thomas, Buol Florian,
Borloz Etienne

Sept nouveaux ingénieurs peuvent désormais porter le titre d'ingénieurs géomètres brevetés. Ils ont reçu leur brevet le 3 septembre 2010 à Wabern, après avoir passé l'examen d'Etat avec succès. Ils sont donc dès à présent – à condition qu'ils s'inscrivent au registre des géomètres – habilités à réaliser des mensurations officielles dans toute la Suisse.

- Borloz Etienne, Leysin
- Buol Florian, Thun
- Glauser Stefan, Zweidlen
- Horat Stephan, Weinfeldten
- Rossinelli Silvia, Gravesano
- Vogel Thomas, Bern
- Würth Hansueli, Arth

Nous félicitons les nouveaux titulaires du brevet pour leur réussite et formulons tous nos voeux pour leur avenir, tant professionnel que privé.

Roman Ebnetter
Président de la Commission fédérale
des ingénieurs géomètres



Photos: Bruno Vogel et
Mario Rossinelli